



[Accueil](#) > [Le Bulletin officiel](#) > 2016 > n°44 du 1er décembre 2016 > Enseignements primaire et secondaire

## Enseignements primaire et secondaire

### Diplôme

#### Certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique : modification

NOR : MENE1620447A  
arrêté du 26-10-2016 - J.O. du 9-11-2016  
MENESR - DGESCO A - MPE

---

Vu code de l'éducation, notamment articles D. 338-43 à D. 338-47 ; arrêté du 19-2-2015

---

**Article 1** - L'annexe I de l'arrêté du 19 février 2015 susvisé est remplacé par l'annexe du présent arrêté.

**Article 2** - Le présent arrêté entre en vigueur à compter de la session 2017.

**Article 3** - Le présent arrêté est applicable en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna.

**Article 4** - La directrice générale de l'enseignement scolaire, le directeur général de l'aviation civile, le directeur général des outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 26 octobre 2016

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
Najat Vallaud-Belkacem

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,  
Ségolène Royal

La ministre des outre-mer,  
Ericka Bareigts

Le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche,  
Alain Vidalies

#### Annexe 1 modifiée

#### Conditions de dispense(s) d'épreuve(s)

Les enseignants titulaires de l'éducation nationale ainsi que les candidats disposant :

1. d'un titre valide ou dont la perte de validité date de moins de dix ans, reconnu en France, autorisant la formation initiale à la pratique du parachutisme sportif ou du vol libre, ou autorisant en France la formation initiale à la conduite d'un avion, d'un ultra-léger motorisé (ULM), d'un planeur, d'un hélicoptère ou d'un aérostat ; ou titulaire d'une qualification figurant dans une liste établie par le ministre chargé de l'aviation civile et mise à disposition des académies ;

2. d'une qualification valide ou dont la perte de validité date de moins de dix ans autorisant en France la pratique du parachutisme sportif ou du vol libre, ou autorisant en France la conduite, en tant que commandant de bord, d'un avion, d'un ultra-léger motorisé (ULM), d'un planeur, d'un hélicoptère ou d'un aérostat,

sont dispensés des épreuves selon le tableau suivant :

Épreuve écrite d'admissibilité

Épreuve orale d'admission

Enseignant titulaire de l'éducation nationale		dispensé
Enseignant titulaire de l'éducation nationale disposant d'un titre selon les paragraphes 1 ou 2	dispensé	dispensé
Candidat disposant d'un titre selon le paragraphe 1	dispensé	

Les candidats remplissant ces conditions devront produire les justificatifs lors de l'inscription.

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Retrouvez les textes réglementaires du Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche sur : [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo)

## ON VOUS RECOMMANDE AUSSI



9 mesures pour les écoles de Seine-Saint-Denis : bilan 2014-2016



Sécurité des écoles, collèges et lycées



Tout savoir sur le plan numérique pour l'éducation



Le tuto des stages : le portail d'information sur les stages en entreprise



Participez au concours "Erasmus+ et moi" jusqu'au 11 décembre



Parents d'élèves, découvrez l'appli qui vous est spécialement dédiée

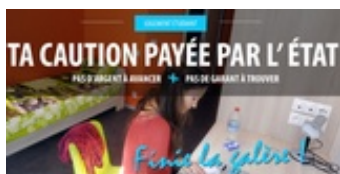
## À LIRE AUSSI



Grande cause 2016:  
«Adoptons les comportements qui sauvent»



Adoptez les bons réflexes face aux risques



Caution locative étudiante: l'Etat se porte garant



ABONNEZ-VOUS À LA NEWSLETTER

Recevez l'actualité du gouvernement

## LES PAGES LES + VUES

**CALENDRIER SCOLAIRE**

### Le calendrier scolaire

Consultez les dates du calendrier scolaire.

**l'annuaire**  
pour trouver une école, un collège, un lycée, etc.

### L'annuaire de l'éducation nationale

Consultez l'annuaire pour trouver une école, un collège, un lycée, etc.

**BO** LE BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

### Le Bulletin officiel de l'éducation nationale

Consultez les textes réglementaires publiés chaque jeudi.